alors que, en compagnie de trois inconnus fugitifs, il importait en France 35 kilos de café et 600 grammes d'allumettes, d'une valeur totale de 108 fr., attrape 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Douze jours et 500 francs à Jean Pronvost, 17 ans, rattacheur, à Leers, pour fraude de 26 kilogs d'allumettes, valant 132 fr., le 8 décembre, à onze heures du soir, ferme de Tambourin, à Wattrelos.

Six jours et 500 francs à Henri Hosse, 46 ans et demi, apprêteur, boulevard de Metz, cour Willem, 14, pour fraude, le 5 décembre, au pont du canal de Roubaix. Même condamnation contre Georges Thierry, 22 ans et demi, chaudronnier, à Rosen, arrêté le 6 décembre, à la croisade Leman.

— L. W..., 35 ans, trieur de laines à Roubaix, inculpé d'outrage public à la pudeur, dans le courant du mois d'octobre, attrape 20 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

AUTRES CONDAMNATIONS. — Charles Debaert, 20 ans, journalier à Tourcoing, un mois pour coups à Honoré Lefebvre, le 6 décembre ; il est acquitté du chef de vol d'une montre.

Flore Florent, 18 ans, ménagère à Cysoing, est très bien notée ; elle s'est oubliée au point de voler un mouchoir à l'étalage de M. Victor Pottier, sur le marché, le 6 décembre, 3 jours de prison avec sursis.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du samedi 11 décembre 1897.* — Présidence de M. PAUL, président.

— UN PROCÈS EN CONTREFAÇON ? — LA SOCIÉTÉ DU PEIGNAGE DE L'EPEULE CONTRE MM. MOREL ET LEPOUTRE. — Cette affaire, d'une très grande importance, a pris toute l'audience de ce jour ; commencée à midi et demi environ, elle a duré jusque vers cinq heures et demie du soir, aussi n'avons-nous pas la prétention de relater dans le détail les diverses péripéties de la lutte oratoire qui s'est livrée sous les yeux du Tribunal.

Pour mieux faire comprendre aux juges les arguments développés par leurs avocats, les parties en cause avaient transporté et fait monter dans le prétoire les machines litigieuses.

Il s'agit d'un dépositif spécial pour l'échardonnage. Le 10 octobre 1895, M. Vinchon déposait sous le numéro 250855, un système spécial qui était breveté le 28 janvier 1896 ; brevet pour dispositif d'échardonnage et d'épaillage de la laine avec combinaison avec la cardeuse simple ou double. L'appareil se compose d'un rouletabosse, sur lequel viennent s'écraser les chardons, puis d'une brosse et d'un cylindre chasseur ; le principe est d'échardonner plusieurs fois, avant de faire arriver la laine à la carde. Ce ne sont pas des systèmes nouveaux, c'est un dispositif d'ensemble, arrangé d'une façon nouvelle.

Or, chez M. Lepoutre, à la date du 6 juillet dernier, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil, on saisit une machine que MM. Vinchon et Cie prétendent une contrefaçon de la leur, et qui comprenait, dit M. Dautzer, ingénieur assistant de la saisie, une table, un cylindre, une brosse circulaire, un cylindre échardonneur muni d'un chasseur à lames, une brosse circulaire, puis le tambour de carde. M. Morel s'en déclara le constructeur.

cette machine est également brevetée, mais en plusieurs fois : le brepet primitif, antérieur de quelques mois à celui de la Société du peignage de l'Epeule (avril 1890), a été complété par des certificats d'addition postérieurs (6 mars 1896), qui sont, dit-on, la contrefaçon de l'invention Vinchon.

Me Fauchille, avocat de la Société du peignage de l'Epeule, demande donc au Tribunal de déclarer nuls les *certificats d'addition dont nous venons de parler*, et, en outre, de dommages-intérêts à libeller par clair.

Par l'organe de leurs avocats, MMe Decroix et Rasquin, MM. Morel et Lepoutre engagent une discussion serrée avec les demandeurs.

Tout d'abord, disent-ils, il n'y a pas contrefaçon. MM. Vinchon échardonnent d'abord par broiement du chardon dans le rouletabosse, puis par extraction dans les autres étages ; au contraire, MM. Morel et Lepoutre évitent avant tout le sectionnement du chardon : ils veulent l'enlever en entier ; aussi, leur premier rouleau n'est-il pas un rouletabosse, mais un rouleau pour obtenir la laine, et permettre au chardon entier de se dégager plus facilement. Ainsi donc, les deux systèmes procèdent d'une conception bien différente.

Mais ils vont plus loin et, devenant à leur tour agressifs, ils plaident la nullité du brevet Vinchon. Pour cela ils invoquent d'abord ce principe qu'une invention, pour être brevetable, doit constituer un procédé nouveau ou tout au moins une *combinaison* nouvelle de moyens anciens donnant un résultat nouveau. Or, ici, il n'y a point de combinaison : tous les systèmes employés sont depuis longtemps dans le domaine public, le rouletabosse, le cylindre chasseur, etc. Il y a *juxtaposition*, mais pas *combinaison*, car il n'y a pas une liaison intime entre ces deux procédés, qui ne fasse dépendre l'un de l'autre ; ils fonctionnent comme si, au sortir de l'une des machines, on faisait passer la laine dans l'autre.

En outre, le brevet est également nul, car il y des brevets antérieurs. Me Decroix cite le système Martin et le brevet Garnett.

Enfin — et à supposer que la prétention des demandeurs soit exacte, que les machines de MM. Morel et Lepoutre soient semblables à celles de M. Vinchon — il ne s'en suivrait pas qu'il y ait contrefaçon de la part des défendeurs, bien au contraire. L'adjonction de rouletabosse par M. Vinchon ne serait qu'un perfectionnement. Or, MM. Morel et Lepoutre ont pris un brevet antérieur en date à celui de M. Vinchon, brevet dont la validité n'est pas contestée.

Or, aux termes de l'art. 18 de la *loi sur les brevets d'invention*, dans l'année qui suit la concession d'un brevet, aucun perfectionnement ne peut être breveté ; on doit le déposer sous pli cacheté — et ce sous peine de nullité du brevet ainsi pris (art. 30) ; — si, à l'expiration de l'année, le premier inventeur n'a point imaginé ce perfectionnement, on brevète le nouveau constructeur, sinon, c'est le premier inventeur qui est préféré.

En conséquence MM. Morel et Lepoutre concluent à la nullité du brevet de la Société du peignage de l'Epeule, et demandent reconventionnellement 100.000 francs de dommages-intérêts.

Subsidiairement, ils concluent à une expertise qui, affirment-ils, prouverait le bien-fondé de leurs prétentions.

L'affaire est mise en délibéré ; le jugement sera sans doute rendu samedi prochain.

Tribunal de commerce de Tourcoing. — LA RESPONSABILITÉ DES INTERMÉDIAIRES. — Voici une décision du Tribunal qui tranche des questions intéressant le commerce local.

MM. Vernier et Dupont avaient assigné MM. Debaerdemaker frères, pour voir dire que, faute par eux d'avoir fait agréer par M. G Rossi, 63 balles fils blancs, ils leur en devaient personnellement la valeur. Ils arguaient contre MM. Debaerdemaker frères, qu'avant le départ de la marchandise à Tourcoing, ceux-ci l'avaient vérifiée et agréée dans leurs magasins.

Le Tribunal répond que la vérification prétendue n'avait pu avoir lieu avant la livraison, puisque cette livraison devait avoir lieu aux mains d'un commissionnaire expéditeur et que d'ailleurs comme intermédiaire — c'est ici le point intéressant — MM. Debaerdemacker frères ne pouvaient être responsables que si MM. Vernier et Dupont *établissaient une faute personnelle contre eux*, qu'il fallait aussi savoir si M. Rossi était fondé en son laisser pour compte des marchandises.

M. Rossi fut donc mis en cause à cet effet.

Il prétendit à un laisser pour compte pour non conformité des balles avec l'échantillon ; MM. Vernier et Dupont lui opposèrent une fin de non-recevoir parce qu'il aurait ouvert deux balles et utilisé quelques kilogs.

Le Tribunal rejeta cette fin de non-recevoir en disant que l'emploi d'une si petite quantité ne pouvait être considéré comme une acceptation de la partie entière, qu'il n'avait été fait que pour s'assurer de la qualité de la marchandise.

Le laisser pour compte de M. Rossi était ainsi justifié, et la preuve d'une faute commise par MM. Debaerdemacker frères n'étant pas établie, le Tribunal a débouté MM. Vernier et Dupont de leur demande.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette rubrique n'engagent en rien la responsabilité de la rédaction.

L'état des rues à Roubaix

Roubaix, le 11 décembre 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre estimable journal pour attirer l'attention de la Vierge municipale sur l'état défectueux de plusieurs rues de Roubaix.

La rue du Coq-France en tient le record, je crois, parmi ces dernières : sur une longueur d'une centaine de mètres, nombre de pavés manquent ; les bordures des trottoirs sont de plus très irrégulières, toutes choses qui rendent cette rue dangereuse, surtout le soir.

J'espère qu'il suffira de signaler cet état de choses au service de la voirie pour qu'il prenne des mesures en conséquence.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements l'expression de mes sentiments distingués.

VIDENS.

PETITE CORRESPONDANCE

A. K. Wattrelos. — 1° Oui ; 2° A M. le procureur général, à Douai.

1, 2, 3. — Il est Français et doit se faire inscrire avec les jeunes gens de sa classe.

L. D. — S'il vient du Sud, il porte ce nom.

Concerts & Spectacles

Le concert de l'Union des Patriotes. — Le secrétaire de la société l'Union des Patriotes se tiendra au local de la société, 20 rue Nain, à la disposition des personnes qui désireraient se faire inscrire pour le concert que nous avons annoncé. Tous les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur carte par la poste sont priés de se présenter au contrôle où leur identité sera reconnue.

L'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Bois offrira à ses membres adhérents, le samedi 25 décembre, jour de la Noël, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes du café Pandore, une grande soirée-concert, dont le programme sera des plus variés et des plus attrayants. Cette fête sera suivie d'un bal de famille et ne le cèdera en rien aux fêtes précédentes qui ont obtenu tant de succès. Des cartes d'entrée sont mises en vente au prix de 1 fr. les premières et de 0,50 les secondes pour le concert. Entrée pour le bal : cavaliers, 1 fr. ; dames, 0,50 c.

Grand-Théâtre Hippodrome. — *Jeudi 16 décembre 1897.* — Spectacle de gala. — **LUCIE DE LAMMERMOOR**, grand-opéra en 4 actes, de Donizetti. M. C. Gauthier interprètera le rôle d'Edgard, M. De Becker, celui d'Asthon, et Mlle Myrial, celui de Lucie. Le spectacle finira par **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes, musique de Léon Cavallo. — Location chez M. Jabe-Herlogh, rue de la Gare.

LA SAINTE CECILE

Roubaix. — La *Fanfare des Trompettes*, de l'Epeule, donnera son audition de Sainte-Cécile dimanche 12 courant, à la messe de midi, dans l'église Saint-Sepulcre. Elle exécutera une grande fantaisie et une marche triomphale. Après la messe elle fera une sortie en ville, pour rendre visite à ses membres honoraires.

— *Union des Trompettes.* — Voici le programme qui sera exécuté sous la direction de son chef, M. F. Jacquemain, à la messe de midi, au Sacré-Cœur :

1. Marche militaire, par F. Jacquemain ; 2. Grande fantaisie, par F. Jacquemain (couronné au concours du Cateau, en division supérieure) ; 3. Invocation religieuse, par F. Jacquemain ; 4. Grande marche héroïque, par F. Jacquemain ; 5. Paris-Roubaix, par Jacquemain.

A l'issue de la messe, promenade en ville : à 3 heures, banquet, Cafe Philemon.

Tourcoing. — La fanfare les *Int mes* exécutera aujourd'hui, dimanche, à l'église du Sacré-Cœur, à la messe de onze heures et demie, à l'occasion de la Sainte-Cecile, les morceaux suivants :

1° Marche militaire ; 2° Grande ouverture sur la Reine de Sabat ; 3° Les Pêcheurs de Perles de Bizet.

— L'« Harmonie tourquennoise » exécutera, aujourd'hui dimanche, sous la direction de M. Mager, plusieurs morceaux de son répertoire, à la grand'messe de l'église du Sacré-Cœur.

NORD

Une juste demande. — Les délégués des syndicats des brasseurs du Nord, de l'Est et de la banlieue de Paris viennent d'adresser aux membres du Conseil municipal de Paris une lettre dans laquelle ils demandent instamment qu'il soit usé, vis-à-vis d'eux, des tolérances dont bénéficient actuellement les brasseurs de Paris.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Goutier missionnaire apostolique, est nommé vicaire à Warhem.

Un crime à la Madeleine. — *Samedi matin, vers* onze heures et demie, deux ouvriers débouchaient un égoût, au fond de la propriété de M. Fresquin, rue Dissonville, quand l'un des deux constata dans le fond deux pieds qu'il prit d'abord pour les pattes d'un chien crevé, mais un nouveau coup de bêche fit apparaître une tête d'enfant.

Les deux hommes ne tardèrent pas à retirer un corps tout entier. C'était le corps d'une petite fille très bien constituée. Il a été transporté à la morgue de la Madeleine. M. Hulin, commissaire de police, a ouvert aussitôt une enquête.

Hazebrouck. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. l'abbé Pierre Vaninghelandt, décédé vendredi, dans sa famille, à Hazebrouck, à l'âge de trente ans, succombant à une maladie qui le minait depuis longtemps.

Fils de M. Vaninghelandt, conseiller municipal, il fut ordonné prêtre en 1894. Nommé vicaire à Rubrouck, il fut obligé, après deux ans de ministère, de rentrer dans sa famille pour s'y reposer. Il prêta cependant encore tout son concours au clergé de sa paroisse Notre-Dame de Lourdes.

BELGIQUE

La nouvelle bourrasque. — Une nouvelle bourrasque a sévi sur Bruxelles dans la soirée de vendredi et la nuit suivante.

Elle continue sans cependant atteindre l'intensité de celle du 28 novembre dernier. Elle a néanmoins donné lieu à des coups de vent assez forts.

Un incident s'est produit vers sept heures à la Porte de Schaerbeek ; un monsieur et une dame qui se dirigeaient vers la ville, pour assister à la représentation du Théâtre des Nouveautés, ont été littéralement enlevés par la violence du vent et jetés contre un réverbère ; la femme a même été renversée et s'est relevée portant une légère blessure à la jambe.

Par toute la ville, le sol était jonché, ce matin, de tuiles, de briques. Plusieurs énormes branches d'arbres du Parc de Bruxelles et de l'Avenue ont été brisées et projetées à de grandes distances.

Au boulevard du Jardin Botanique, le vent avait une telle violence que les arbres se courbaient et qu'à la main on en pouvait toucher la cime.

A l'Avenue Louise, depuis l'entrée jusqu'au rond-point, de grandes quantités de branches d'arbres jonchaient le sol ; l'avenue est couverte de débris de toutes sortes.

Tout le long du canal, des bateaux ont été démarrés par le vent, donnant un imposant spectacle de grands navires qui, dans la nuit, devaient se rapprocher des rives et jeter de nouvelles amarres.

Grâce au sang-froid des mariniers, il n'y a eu là que quelques incidents et dégâts sans importance.

Au champ de courses de la Poterie, les dégâts ont également été occasionnés par le vent et la pluie.

On nous télégraphie d'Ostende le 11 décembre : Malgré que le vent ait perdu de sa violence, la mer a été encore très mauvaise la nuit dernière. La houle a même été si forte que des blocs de pierres de taille ont été arrachés de la digue.

D'Anvers on nous téléphone samedi matin que le vent souffle avec rage, accompagné cette fois d'une pluie intense et de neige.

On nous télégraphie d'Ostende, le 11 décembre. — Le service des malles Ostende-Douvres s'est effectué à peu près comme à l'ordinaire, sauf quelques retards inévitables, étant donné l'état de la mer. Cette dernière demeurait et roulait des lames énormes.

Un grand nombre de pêcheurs ostendais sont en mer ; mais jusqu'à cette heure, aucune nouvelle sinistre n'est parvenue à leur sujet.

Bruges. — *L'acquittement de Vander Auwera devant la cour d'assises de la Flandre Occidentale.* — L'affaire Vander Anwera s'est terminée samedi après-midi devant la cour d'assises de Bruges par l'acquittement de l'accusé.

A l'audience du matin, un grand nombre d'Ostendais sont arrivés à Bruges pour entendre le prononcé du verdict.

Dès neuf heures et demie les curieux ne peuvent plus pénétrer dans la salle d'audience tellement l'affluence de monde est grande.

Dans l'enceinte réservée un grand nombre de membres du barreau de Bruxelles et d'autres villes prennent place.

Me Serezia continue sa plaidoirie ; il s'occupe longuement des relations intimes qui ont existé entre l'accusé et Mme Verscheure.

Est-ce bien, a-t-il demandé, l'accusé qui a séduit cette dernière, ou est-ce cette professionnelle de l'adultère qui a attiré dans ses filets un homme qui ne songeait qu'à travailler et qui a eu le malheur d'avoir un moment d'oubli.

En terminant l'honorable avocat s'écrie :

« Vous avez à choisir, messieurs les jurés, entre les déclarations d'un homme qui jouit de l'estime de tous ses concitoyens et les paroles d'une femme qui est on une hystérique inconsciente ou une épouvantable criminelle ! »

Le ministère public réfute très brièvement le plaidoyer de Me Serezia. Il se base sur les points principaux de son réquisitoire.

L'audience est suspendue à midi.

Elle est reprise à deux heures pour la plaidoirie de M. Bonnevie.

A six heures vingt-cinq le jury se retire pour délibérer et à six heures cinquante-cinq, il rentre en séance, en rendant un verdict d'acquittement.

En entendant le verdict, de nombreux applaudissements éclatent dans l'auditoire et Van der Auwera est mis immédiatement en liberté. Il est ovationné à sa sortie par la foule qui le suit dans la rue en l'acclamant. A Ostende une grande manifestation s'organise en sa faveur à l'occasion de l'issue de ce procès.

Tournai. — *Concert de l'Académie.* — Dimanche, 13 décembre, aura lieu, à quatre heures, à la Halle aux Draps, le premier concert de l'Académie de Tournai. C'est une véritable solennité musicale consacrée à l'audition d'œuvres de grands maîtres, Beethoven, Griez et Mendelssohn.

— *Une conférence au patronage St-Louis.* — Le lundi, 13 décembre, une conférence sera faite, à huit heures du soir, par M. Kolz, supérieur de la Maison des Aumôniers du Travail, à Morlanwez. Ordre du jour : Les Aumôniers du Travail et leurs œuvres.

Courtrai. — *L'arrestation d'un agresseur.* — Malgré l'active surveillance de la police secrète, des attentats se commettaient fréquemment sur des dames, le soir, dans des endroits isolés. Hier encore, une demoiselle D... fut accostée dans la rue du Canal. Malheureusement pour l'agresseur, Declercq Modeste, il fut reconnu, et la police procéda à son arrestation. Il a été écroué sur un mandat d'arrêt délivré par M. Dajardin, juge d'instruction.

Mouscron. — Nous apprenons que la société chorale « Le Cercle Gounod » remet à l'étude la célèbre messe, en pastorale, de Fagella, compositeur italien ; elle sera exécutée chez les RR. PP. Barnabites, à minuit précis, à la Fête de Noël.

Pour ceux qui connaissent les succès déjà obtenus par cette phalange artistique, il n'y a aucun doute sur le résultat de l'exécution. La société s'est assuré le concours de M. Lirion, professeur de violon.

CHOSES ET AUTRES

En cour d'assises.

— Mais alors, demande le président à l'inculpé, si ce n'est pas vous le coupable, quel est l'assassin ?

— L'assassin ? fait le prévenu en clignant de l'œil : je connais un sénateur qui vous dira ça dans un an ou deux !

***

A la musique des Préobrajenski.

Après l'exécution de la *Vie pour le tsar*, un assistant qui n'a pas quitté de l'œil le chef de musique, à son voisin :

— Je n'avais jamais vu battre la mesure en russe... c'est très curieux !

CARTES DE VISITES

Les Bureaux du *Journal de Roubaix* offrent à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
200 cartes ivoire (gravure)	2.50
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
200 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 1.25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure) 2.25
Même boîte deuil, imprimées 2.50
» » » (gravure) 3.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte
AGENDAS pour 1898 — ALMANACHS CALENDRIERS
Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

Bulletin Météorologique

BEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE
	Roubaix, Samedi 11 décembre.	
2 heures soir	7° au-dessus	765 m m Variable
6 heures soir	7° »	765 m m »
9 heures soir	5° »	7 7 m m »
	Dimanche 12 décembre 1897.	
Minuit	5° au-dessous	59 m m Variable
1 heure matin	6° »	7 3 m m »
2 heures »	5° »	7 9 m m »

Paris. — Samedi 11 décembre 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique.*) — La situation est toujours très critique sur nos régions. Tandis que la pression reste basse sur le centre et le nord-ouest de l'Europe, un nouveau minimum abordé l'Irlande, où le baromètre a subi encore une baisse très rapide et où le vent est revenu au sud. Les mauvais temps du sud-ouest vont donc reprendre sur nos côtes, où les signaux de tempête ont été maintenus. Les neiges et les pluies sont encore générales en Europe. En France, on a recueilli 41 mm. d'eau à l'Aigoual, 7 à Besançon, 6 à Brest, 5 à Biarritz, 4 au Havre, 1 à Charleville.

La température se relève à l'entrée de la Manche. Ce matin, le thermomètre marquait : — 11 à Moscou, 0° à Paris, 1° à Valentia, 15 à Alger. — On notait : — 4° au pyr de Dôme — 10° au mont Mounier. En France, le vent est revenu au sud ; un rechaufflement est probable ; le temps va rester à la pluie. — A Paris, hier, très nuageux, un peu de pluie dans la soirée. — Moyenne d'hier, 10 décembre, 3°, sensiblement égale à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 7° 8 : minimum de ce matin, — 0° 6. — Baromètre à sept heures du matin, 756 mm. 7, en baisse rapide ce midi. — A la haute Seine, maximum 4° minimum 0°7. — Monte-Carlo. Matin 8 h. : 10°, midi : 16°. Soleil merveilleux.

Théâtre de Roubaix. — Situations Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme veuve G. Deschamps. — Bureaux à 5 heures 1/2. Rideau à 8 heures. — Dimanche 12 décembre : *Le Talisman*, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux. — *Patrie ou les victimes d'un tyran*, drame historique en 7 tableaux.

CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVILLE

Le Conseil municipal s'est réuni samedi, à 8 heures 1/2 du soir, en séance extraordinaire ; tous les conseillers étaient présents, sous la présidence de M. Phalempin-Rousselle, maire.

Trois questions seulement figuraient à l'ordre du jour :

1 VIREMENT D'UNE SOMME DE 96 FRANCS provenant du reliquat du crédit inscrit pour les fêtes publiques, et à affecter en secours aux nécessiteux.

LES ASSISTES DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — A la précédente séance, M. Desplanque, conseiller municipal, avait parlé d'un vieillard qui se trouvait dans la misère la plus profonde et qui ne recevait aucun secours de la commune ; les administrateurs ont procédé à une enquête et les mesures nécessaires ont été prises, à cet égard.

A cette occasion, M. le Maire engage tous les conseillers à signaler, à l'administration, toutes les personnes qui se trouvent dans le besoin, et qui auraient des titres pour être secourues.

La bourse départementale doit bénéficier la veuve Castel, récemment décédée, est attribuée à Joseph Hurtemau, âgé de 72 ans.

Au début de la séance, qui n'a guère pris plus d'un quart d'heure, M. le Maire avait annoncé la mort de M. Fidèle St-Venant, conseiller, enlevé par une mort prématurée à l'affection de sa famille et de ses collègues du conseil municipal.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 11 décembre.* — Suzanne Fringe, rue Decrême, 19. — Marcel Dagoras, rue du Moulin, 83. — Elisa Fattyn, rue Beaurewaert, cour Toutoun, 3. — Clémentine Vens, rue Stéphenson, 4. — Juliette Lapaille, rue Bayard, 1.

Mariage. — Pierre Morel, rotier, 21 ans, rue de l'Alouette, 26, et Alexandrine Vierstrète, journalière, 25 ans, rue de l'Epeule. — Camille Tack, teinturier, 34 ans, rue de l'Alma, fort Wattel, 51, et Sidonie Vandepotte, 27 ans, rue de l'Alma. — Ernest Verhinnem, voyageur, 23 ans, rue Milo, 45, et Clémence Noel, 23 ans, Roubaix. — Auguste Baron, mécanicien, 31 ans, rue de Soubise, 35, et Marie Huys, 23 ans, rue des Arts, 82.

Louis Bayr, 37 ans, rattacheur, rue St-André, 1, et Clémentine Debuigne, 38 ans, rattacheuse, à Roubaix. — Antoine Sabiard, 25 ans, garçon boulanger, à Blanc, et Esmorie Cambray, 24 ans, ourdisseuse, rue Solférino, cour Burgraeve, 6. — Arthur Renaut, 40 ans, tisserand, rue de la Guinguette, cour Salomon, 1, et Victorine Gauthier, 43 ans, bobineuse, à Roubaix. — Jean-Baptiste Vandenbosch, 26 ans, tisserand, rue de la Vigne, impasse Lamartelle, et Virginie De Meyer, 21 ans, tisserande, rue d'Arcole, 37. — Georges Gosse, 25 ans, tisserand, rue de Wasquehal, et Clémentine Montonnier, 17 ans, soigneuse, rue Cugnot, 47.

Louis Bréart, mécanicien, 22 ans, rue de l'Alma, 125, et Catherine Szmain, bobineuse, 22 ans, rue de la Redoute, 100. — Camille Gerniers, peintre, 52 ans, rue Beaurewaert, 45, et Jeanne Dumont, couturière, 45 ans, rue de Tuins, cour Schelbinck, 41. — Amand Coene, tisserand, 41 ans, rue Bayard, 7, et Léonie Delandre, couturière, 27 ans, rue Saint-Maurice, 17. — Ferdinand Dever, apprêteur, 22 ans, rue Alfred de Musset, 2, et Honorine Fontaine, bambocheuse, 19 ans, rue du Tilleul, 197. — Ernest Van Tieghem, ourdisseur, 30 ans, rue Meyerbeer, cour Mulliez, 6, et Marie Dumolin, soigneuse, 25 ans, rue Grétry, 50.

Jean-Baptiste Briez, 25 ans, apprêteur, rue Coligny, 41, et Nathalie Deuc, 25 ans, tisserande, rue d'Isly, impasse du Nord, 1. — Désiré Anselet, 35 ans, employé de commerce, rue Monge, 9, et Zelma Vandenbrouck, 23 ans, peignée, rue du Bois, 22. — Arthur Bruyssaert, 23 ans, apprêteur, rue Charlemagne, 3, et Marie Delforge, 20 ans, doubleuse, rue de Lannoy, impasse Balzac. — Théophile Lagache, 25 ans, épeuiseur, rue du Ballon, fort Lefèvre, 8, et Hortense Renard, 22 ans, tisserande, rue du Ballon.

Déclarations de décès. — Edouard Demoerlooze, 59 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 45. — Adèle Renard, 15 mois, rue des Ogiers, 19. — Marie Vandenbroucke, 4 mois, rue du Fontenoy, 69. — Augustin Leveugle, 7 ans, rue Saint-Joseph, 15. — Michel Gaspsper, 75 ans, rue de l'Hotel-de-Ville, 2 ans. — Charles Thomas, 25 ans, rattacheur et Augustine Carnel, 20 ans, coursière. — Louis Hage, 31 ans, marchand et Clarice Herbage, 31 ans, marchande. — Arthur Picavet, 29 ans, monteur de jacquards et Hélène Leveugle, 26 ans, épuiseuse. — Jules Leblanc, 48 ans, mécanicien et Sophie Duchambonnet, 42 ans, devideuse.

Arthur Flament, 24 ans, rattacheur, et Marie Cazot, 25 ans, soigneuse. — Henri Castel, 28 ans, teinturier, et Celina Demettre, 22 ans, sans profession. — Jules Vandenbrouck, 38 ans, tisserand, et Palmyre Louguet, 29 ans, blanchisseuse. — Camille Datricz, rattacheur, et Angèle Poilet, soigneuse. — Charles Panchet, 23 ans, employé de commerce, et Marie Dutriez, 25 ans, sans profession. — Henri Martinage, 25 ans, maçon, et Hortense Huvaert, 25 ans, soigneuse.

Déclarations de décès. — Gabrielle Surmont, 1 an 7 mois 23 jours, rue de l'Epeuette. — Ida Jungklaus, 78 ans, sans profession, rue des Flandres, 33. — Lucie Doese, 1 an 5 mois, rue du Moulin-Fagot.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 4 au 9 décembre.* — Gustave Devos, Pied-de-Bœuf. — Maria Mousty, la Gare. — Joseph Vandenabeele, au Faubourg. — Madeleine Delamagentière, au Faubourg.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 décembre.* — Julie Callemeyn, Basse-Ville. — Marguerite Catry, id. — Cyrille Vanoverberghe, id. — Marguerite Plantefève, section des Bois. — *Déclaration de décès.* — Alphonse Charles, 4 mois, rue de Linselles.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 décembre.* — Edouard Verquain, la Vallée. — Jules Flament, quartier St-Joseph. — *Déclaration de décès.* — Eloi Delannoy, 79 ans, Bas-Blancs.

LE GRAND MATCH DE FOOT-BALL

ROUBAIX CONTRE BRUXELLES

C'est aujourd'hui à deux heures quarante très précises que sera donné, au Vélodrome Roubaisien, le coup d'essai du grand match de foot-ball entre le Racing Club de Bruxelles et le Racing-Club Roubaisien.

Les Bruxellois arriveront ici à onze heures quarante-cinq et seront reçus à la gare par leurs adversaires de l'après-midi.

Voici la composition des deux équipes qui seront aux prises et qui figurent, nous l'avons déjà dit, par leur contingent de vedettes, au tout premier rang.

Bruxelles. — Gardien du but : P. Vanneyenberg. Arrières : G. Glandsdorff, J. Feyaerts. — Demis : A. Renier, A. Schouten, C. Van Hoorden. — Avants : P. Collart, J. Wright, P. Chibert, Evens, J. Hen.

Roubaix. — Gardien de but : Henri Lesur. — Arrières : H. O'Halloran, E. Lesur. — Demis : A. Maincent, Salomon Hoor, G. Robart. — Avants : L. Dubly, L. Boute, V. Waelès, A. Loucheur, L. Vroman.

Les Roubaisiens auront fort à faire contre cette équipe bruxelloise réputée comme la plus forte de Belgique, mais ils se montrent généralement sensibles aux encouragements qui leur sont prodigués par le public qui les suit et si le temps est propice cet après-midi, ce public devant être fouler pour applaudir à leurs prouesses, on peut, sans excès de chauvinisme, escompter leur victoire.

En tout cas la lutte ne saurait pas manquer d'être ardente et donnera lieu à une soirée extrêmement animée.

Le terrain du Vélodrome a été soigneusement mis en état pour ce match sensationnel, et, malgré les pluies de ces derniers jours, permettra un jeu régulier et savant.

Des tramways partiront de la Grand'Place tous les quarts d'heure, à partir de deux heures, pour la Place de Croix.

L'Administration du Vélodrome nous prie de rappeler à MM. les Abonnés qu'ils sont admis aux matchs de foot-ball sur la présentation de leur carte.

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS

Ainsi que nous l'avions annoncé en continuant de la semaine, un match de foot-ball se disputera dimanche prochain à deux heures trois quarts, au Sporting-Club tourquennois, rue de Dunkerque.

L'équipe du S. C. T. aura devant elle l'équipe fameuse des Anglais « Croix Crusaders ».

Les membres de cette société sont de forts adversaires. Ce sont eux qui amènerent dans le Nord le foot-ball qu'ils considèrent avec raison comme leur jeu national.

Il est donc facile de s'imaginer avec quelle ardeur ils joueront contre Tourcoing. Et si le temps est moins mauvais que lors du dernier match, on peut s'attendre à une grande affluence d'amateurs du S. C. T.

On trouvera peut-être qu'il y a quelque témérité de la part du S. C. T. à affronter la lutte contre une société que l'on cite parmi les meilleures sociétés du sport de notre pays. Mais l'audace sied bien aux jeunes, et l'on sait ce à quoi l'on peut arriver parfois avec de l'audace et du courage.

D'ailleurs, quoi qu'il puisse arriver de ce match, il ne faut considérer que le sport en lui-même, et c'est pourquoi nous ne pouvons que féliciter le S. C. T. de son activité et de son entrain pour la lutte désintéressée. Nous lui souhaitons de nouveaux lauriers pour dimanche, et de nombreux spectateurs pour encourager les foot-balleurs.

N. B. — On nous prie de rappeler que des places sont spécialement réservées aux membres protecteurs ; les places payantes sont de 1 fr. et de 50 cent.

En cas de pluie les spectateurs seront à couvert.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Association vélocipédique « La Pédale ». — Les membres actifs et honoraires de l'A. V. P. qui n'auraient pas reçu de convocations pour la réunion de lundi 13 courant, à 8 heures 1/4 du soir, au local du café Lecreux, rue Neuve, sont priés de considérer le présent avis comme convocation.

L'ordre du jour étant très chargé, la commission compte sur tous les membres et l'amende sera appliquée aux absents non excusés par lettre.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Le cabaret du « Prado » informe les amateurs que la partie annoncée pour aujourd'hui 12 décembre, à 4 h. 1/2, aura bien lieu, CONTRAIREMENT A CE QUI A ETE DIT.

— Dimanche 12 décembre, il se jouera un beau 4/3 pour 50 francs avec prime de plaisir à 10 f., à l'Abattoir, rue Lacroix, 35, contre la société de l'Abattoir de Tourcoing. Plusieurs paris seront étant engagés, les amateurs pourront assister à une des plus belles parties qui se joueront à Roubaix cette saison. Mise au parc à 3 heures 1/2 précises.

ROUBAIX. — Dimanche 12 décembre, chez M. Jean-Baptiste Simon, estaminet du Cochon Rouge, rue de Mouvaux, 18, se ouera un 2/3 mort pour 30 francs. Flobecq réuni et le Cochon Rouge contre Bambrin. Mise au parc à 3 heures.

— L'attaque d'un 2/3 mort pour 30 francs, chez Remy, à l'estaminet du Cœur d'Or, contre Coq Chantant.

TOURCOING. — Dimanche 12 décembre aura lieu au Cœur d'Or, l'attaque du 3/5 pour 5 francs, contre la société du Vert-Gazon. Mise au parc à 3 heures.

JEU DE BOULE

WATTRELOS. — La société établie chez le sieur J.-L. Hallumiez, cabaretier à la Tour Eiffel, rue St-Joseph, informe les amateurs qu'elle donnera un jeu de boule le dimanche 12 décembre 1897. 100 fr. de prix en espèces. Mise 25 cent. Quatre mises pour 4 fr.

Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.

Le Directeur-Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX.

Annonces Légales

Dissolution de Société

« D'un acte sous seings » privés, en date à Roubaix » du neuf décembre 1897, » enregistré audit lieu, le » dix décembre 1897, l° 5, » c° 119, par le receveur qui » a perçu treize francs treize » centimes pour droits et » dixmes ».

Il appert :

que MM. Charles MALFAIT, fabricant de navettes, demeurant à Roubaix, rue du Fontenoy, n° 165, et Henri LECLERCQ, aussi fabricant de navettes, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, n° 19, ont déclaré dissoudre, d'un commun accord, à compter de ce jour, la société en nom collectif existant entre eux sous la raison :

MALFAIT & LECLERCQ

Ladite société formée pour une durée de neuf années, à partir du premier février 1892, suivant acte sous seings privés, enregistré à Roubaix, le treize février 1892, n° 45.

Et ont nommé pour liquidateur M. Jules LEFEBVRE, expert-comptable, à Roubaix, auquel sont conférés les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser l'actif, d'éteindre le passif et d'établir le compte des associés entre eux.

« Deux exem